



## Dans ce numéro

15 points étaient à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal avec 2 thématiques majeures : Les finances et l'aménagement du territoire.

**Un budget si primitif...** Page 1

**Incohérences du tableau des effectifs** Page 3

**La Sécurité oui, le sécuritaire et l'arbitraire non** Page 4

**Contrat de la baie, Le Pradet en Rade / Périmètre de la ZAP** Page 5

**Les questions écrites** Page 6

## Un budget si primitif...

Le budget primitif fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine donc les intentions et les ambitions qui en découlent ; c'est un élément clé de l'exercice. Il vient ainsi marquer les orientations et il est le gage des projets à engager.

Ce document est le sextant du navire communal, mais malheureusement comme à l'accoutumée, on ne sait pas où vogue la galère de l'équipe municipale.

Ce manque de clarté se traduit également par une absence d'explications liminaires sur les projets et leurs financements par compétence ou par politique publique. Les termes génériques regroupant des opérations



financières ne permettent pas aux Pradétans d'appréhender simplement les choix du Maire.

Un budget primitif devrait détailler les projets et les financements associés, offrant ainsi une synthèse analytique claire et agréable à lire qui trace les perspectives principales de la commune. Les Pradétans ne devraient pas être obligés de quémander des détails ou des explications, ceux-ci devraient être fournis dès le départ.

Par ailleurs, le Maire se gargarise de mettre en place une participation citoyenne et démocratique, mais dans les faits, cette volonté est galvaudée. Le budget participatif, par exemple, comprend des projets qui sont déjà inscrits au budget avant même que la concertation ne soit lancée, tandis que d'autres projets s'accumulent année après année sans jamais voir le jour.

Au-delà de cette absence de clarté dans les politiques menées par la commune, certains choix ne sont pas convaincants. Par exemple, l'externalisation à outrance des missions qui étaient traditionnellement réalisées par des fonctionnaires est source d'inquiétude. Bien que cela puisse avoir l'apparence d'un choix rentable, il faut tout de même mobiliser des fonctionnaires afin de s'assurer de l'efficacité de l'entreprise, ce qui questionne sur la véritable rentabilité. D'autre part, menée à outrance, ce choix d'externalisation vers des entreprises qui n'ont pas le même sens du service public peut participer à son délitement.

De même, la multiplication des procédures juridiques et les frais de contentieux en augmentation posent des questions sur la gestion de la commune et la méthode de gouvernance. (83000 euros prévus en 2023)

Enfin, la baisse significative des fonds déjà peu importants alloués à l'entretien et à la réparation des bâtiments publics \*notamment des salles associatives, des infrastructures sportives, du CCAS et de l'Acacia d'argent, soulève des interrogations quant aux priorités dessinées par les choix de la majorité actuelle ne prévoyant pratiquement pas l'entretien courant du bâti communal.

**En conclusion**, devant le manque de clarté et de transparence de ce budget, associé aux choix qui ne sont pas toujours compréhensibles et qui ne répondent pas aux besoins des administrés et de la commune, nos élus ont voté contre la délibération.

\* 105 500 en 2022 à 35 000 euros inscrit au BP en 2023 en fonctionnement soit une baisse de près de 70%.



## **Pourquoi avoir augmenté la Taxe Foncière en 2022 ?**

L'augmentation de la Taxe Foncière en 2022 a permis d'enregistrer une recette supplémentaire de 500 000€.

Il s'agit d'un petit coussin confortable qui vient rogner le pouvoir d'achat des Pradétans. Nous ne pouvons accepter l'idée de reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre.

Non, ce n'est pas parce que la taxe d'habitation a été supprimée que les contribuables peuvent payer plus de taxe foncière. D'autant plus que l'État vient compenser la perte de cette ressource.

## **Incôhérences du tableau des effectifs**

Lors de la présentation de la modification du tableau des effectifs, vos élus ont relevé des incôhérences. Pourquoi créer de nouveaux postes au tableau des effectifs alors que certains grades laissent déjà apparaître de nombreux postes vacants ?

Au total, il y a quand même 134 postes vacants pour 289 emplois c'est à dire 46% de postes vacants. Ces chiffres vont bien au-delà des besoins de la commune en termes de recrutements, de remplacements ou d'avancements de grades !

Cette marge interpelle d'autant plus qu'une partie des agents communaux a été transférée vers la Métropole de Toulon Provence Méditerranée et qu'une politique d'externalisation de nombreuses prestations est menée\*. Aucune réponse n'a été donnée face à cette incôhérence.

D'ailleurs, cette politique d'externalisation, si elle est poursuivie à outrance, va dégrader

encore plus la qualité d'un service public déjà exsangue, que ce soit à destination de la population ou envers les associations par l'entretien des locaux qu'ils occupent.

\*chapitre 611, page 36 du budget primitif qui mentionne les contrats de prestations de services qui coûtaient déjà 325 000€ l'an dernier et passent à 335 000€, sans oublier les frais de gardiennage au poste 6282 qui passent de 60 000€ à 87 000€.



## La Sécurité oui, le sécuritaire et l'arbitraire non

Les protocoles de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre et de la mise en œuvre de la transaction entre la ville du Pradet et le Procureur de la République soumis à la délibération du conseil ont soulevé des interrogations de notre part.

En effet, ces processus normalement étroitement liés à la mise en place du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont apparemment déconnectés puisqu'aucune mention de cette instance n'est faite dans la délibération.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'interpeller le Maire à différentes reprises concernant la mise en place du CLSPD, les réponses sont toujours restées évasives.

Le législateur place effectivement le Maire au cœur du dispositif, mais, il ne peut, ni ne doit agir seul.

Pour ce faire, le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés. Il peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. C'est en son sein que le

pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce.

Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Un pilotage très opérationnel est recommandé, dans le but de toucher un public ciblé et d'améliorer la tranquillité publique.

Mais en aucun cas le rappel à l'ordre ne doit être réfléchi uniquement par le Maire qui de ce fait agirait seul ! C'est pourtant ce qui transparaît dans cette délibération.

Ces rappels à l'ordre pour des comportements qui vont du tapage nocturne au simple abus de langage, dépourvus de véritables moyens de preuve, en déconnexion avec le CLSPD seront forcément subjectifs et arbitraires et nous nous y opposons formellement.

C'est donc bien parce que cette délibération est totalement déconnectée du CLSPD dans sa collégialité que nous nous y sommes opposés.

L'abus de pouvoir mène à deux risques, celui d'oublier de convaincre quand il a raison et celui de se tromper absolument quand il a tort.



## Contrat de la baie, Le Pradet en Rade

Ce nouveau contrat engage la collectivité pour la période 2023-2027 et fait suite à 3 autres contrats.

Sur le premier contrat la commune s'était engagée sur 7 actions dont la mise en place du sentier sous-marin de la Garonne et l'éradication de la Caulerpa Taxifolia, une algue tropicale envahissante.

Sur le deuxième contrat la commune s'était engagée sur 16 actions comme la récupération des eaux noires et grises par la régie du port des Oursinières ou encore la lutte contre la pollution chimique.

Avec seulement 2 actions dans ce nouveau contrat nous avons l'impression que Le Pradet est laissé en rade et les transferts de compétences n'expliquent pas tout.

Au-delà de l'aspect pratique de capter des financements nous aurions souhaité davantage d'ambition sur ce contrat en inscrivant la commune dans des actions légitimes compte tenu de sa façade maritime et de son territoire riche de zones à préserver.

## Approbation du périmètre de la zone agricole protégée (ZAP)

La ZAP est un des outils mis en place dans le cadre de la préservation des terres agricoles. Seul il n'est cependant pas suffisant pour être efficace. De ce fait nous nous sommes interrogés sur les actions mises en place plus largement permettant la valorisation de nos terres agricoles. D'autres communes ont en effet fait des choix ambitieux avec des projets complémentaires et une véritable politique communale en matière de cultures vivrières afin de fournir en circuits courts les cantines et les cuisines municipales. Lors d'un conseil précédent nous avions voté l'installation d'un artiste, le jardin de Lono qui produisait des colorants ainsi qu'un viticulteur sur les jardins de Pauline. Il semble que le projet de viticulture n'ait pas abouti !

Mais qu'en est-il du reste du territoire ?

Nous avons posé et à de nombreuses reprises des questions sur le projet alimentaire territorial de la métropole (PAT) dans lequel la commune aurait vocation à s'inscrire. Cet outil évoqué à plusieurs reprises ne semble pas être au cœur des préoccupations de l'équipe municipale puisqu'aucune réponse sur ce sujet n'a été fournie.

Nous aurions souhaité que cette ZAP ne soit pas créée uniquement pour empêcher la spéculation foncière mais qu'au-delà des partenaires habituels tels que la Chambre d'agriculture ou la SAFER, elle s'inscrive dans un véritable projet local en y impliquant les acteurs métropolitains mais aussi communaux comme des CIL ou des associations ne demandant qu'à s'y investir.

---

## Les questions écrites

### **La calanque du Pin de Galle**

Nous avons demandé **des précisions au regard de la dernière décision de justice** relative à la requête de la SCI du Pin de Galle concernant la réalisation de travaux de confortement de la falaise de la calanque. Devant notre insistance, le 1er adjoint a été obligé de confirmer que la commune a bien été condamnée à réaliser les travaux mais qu'elle avait décidé de faire appel de la décision car le Maire ne souhaite pas les réaliser. L'affaire est donc toujours en cours devant les tribunaux.

Nous avons également demandé si **les arrêtés d'interdiction d'habiter de 2014 sont toujours effectifs**. Le 1er adjoint a confirmé que les propriétaires ne peuvent pas réinvestir les lieux.

### **L'ancienne bibliothèque municipale « L'OCCAJ »**

**Quels sont les projets ? Dans quels délais ?** Il a été répondu que, sous réserve d'études en cours, le rez-de-chaussée accueillerait des services publics et des logements sociaux seraient créés dans les étages.

### **Cave vinicole**

Nous avons demandé au Maire **s'il est en possession des diagnostics et quelles en sont les conclusions**. Nous lui avons également demandé quels projets, à part une aire de jeu et un parking annoncé publiquement, pensait-il lancer et à quelle échéance. La question a été éludée. Nous avons seulement obtenu une réponse évasive sur d'éventuelles études et diagnostics dont il n'a pas les résultats.

## Parking Mangot

Nous avons demandé si le Maire confirmait **les rumeurs d'abandon du projet de parking en silo** et si l'aménagement paysager du site allait être amélioré. Le Maire a confirmé l'abandon du projet suite à **la levée de boucliers de la part des riverains** et a parlé de « réflexions » quant à l'amélioration du quartier.

## Départ du Directeur de Cabinet

Aussitôt présenté à la dernière séance du conseil, aussitôt parti ! Ce passage express (moins de 3 mois !) nous a stupéfaits et nous avons souhaité connaître les raisons de cette **soudaine démission du nouveau Directeur de Cabinet** du Maire. La question a été censurée au motif qu'elle relèverait de la vie privée.

## Le Jardin de Pauline

Nous avons questionné le Maire sur **l'occupation du Jardin de Pauline** qui a été dévolu, lors du dernier Conseil municipal, à un producteur de vin local. Le vigneron a-t-il commencé à planter ses vignes ? Le producteur aurait abandonné le projet **pour des raisons que la majorité municipale refuse de communiquer**. Le flou plane donc sur le devenir de ce terrain. Quelques jours avant, en commission d'aménagement, on nous parlait d'un apiculteur et lors du Conseil Municipal il est évoqué un maraîcher. Difficile de suivre la ligne du Maire sur ce sujet !



## Pour les Pradétans

213 chemin de l'Artaude 83220 Le Pradet

Téléphone : 06 95 17 41 65

Courriel : [pourlespradetans@gmail.com](mailto:pourlespradetans@gmail.com)

Directrice de la publication : Valérie Rialland